

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2025

---

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS773

présenté par

Mme Mélin et les membres du groupe Rassemblement National

-----

### ARTICLE 3

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La modernisation de notre système de santé est la clef d'un modèle social plus efficient. Réduire de 60 M€ les crédits alloués à cet investissement dans l'avenir serait contre-productif.

Investir dans l'innovation, l'adaptation des infrastructures et l'amélioration de la qualité des soins n'est pas une dépense de circonstance mais un choix stratégique pour répondre aux défis démographiques, technologiques et sanitaires à venir. Cet amendement propose donc la suppression de cet article, afin de protéger ce levier indispensable pour garantir la pérennité et l'efficacité de notre modèle social.